

Dans un deuxième temps, s'il respecte le Code de la route, ce permis délivré a-t-il bien été respecté dans sa mise en œuvre ? Cela me semble la base même de la délivrance d'un permis.

Par contre, il y a peut-être des plans modificatifs qui ont été introduits. Si vous en avez connaissance, il serait assez intéressant que vous nous les communiquiez ou, en tout cas, que vous nous disiez s'ils ont été introduits ou pas.

La deuxième question est une question hyper importante de sécurité. On sait que le tram a besoin de dizaines de mètres pour freiner. La discussion autour de la sécurité des usagers montre qu'il reste là aussi du flou. C'est le deuxième volet de ma question. Le conseiller en mobilité de la Ville de Liège et le responsable de la campagne d'information commandée par le TEC ne semblent pas avoir exactement la même version des faits. Cela peut paraître léger, mais c'est tout sauf léger, parce que c'est une question de sécurité importante.

Peut-on emprunter le tracé du tram à pied ou à vélo aujourd'hui, pendant la période dite d'essai ? À terme, pourra-t-on circuler ou pas sur le tracé du tram à pied ou à vélo ? Il est important, Monsieur le Ministre, que vous soyez clair par rapport à cela et que l'on puisse commencer à donner des indications claires sur le terrain. Le Liégeois n'est pas particulièrement distrait, vous l'aurez noté, mais on ne sait jamais ; puis c'est une question de sécurité publique.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Madame la Députée, le tram est un sujet qui préoccupe beaucoup les Liégeois, j'y accorde toute mon attention et je vais donc tenter de répondre au mieux à vos questions. De nombreux aménagements cyclables sont bien prévus tout au long du tracé. Ils sont réalisés en coordination avec les différents acteurs de la mobilité douce de la Ville de Liège, et de Liège tout court.

Des informations qui me sont communiquées par mon administration concernant la conformité de la mise en œuvre du permis tram, il ressort que, comme dans de nombreux travaux de cette envergure, toute une série d'ajustements ont dû être décidés en cours de chantier, principalement en raison de contraintes techniques ou de sécurité. Le chantier du tram a fait l'objet de réunions de suivi hebdomadaires par les services de la ville, l'OTW et Tram'Ardent, et des ajustements ont été décidés dans ce cadre précis. Le chantier étant à l'étape des derniers travaux de finition, Tram'Ardent est occupé à préparer une demande de permis pour régulariser l'ensemble de ces ajustements qui s'écartent du permis délivré.

Question orale de Mme Cremasco

à **M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux,**
sur « **la cohabitation entre le tram, les vélos et les piétons à Liège** »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cremasco à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la cohabitation entre le tram, les vélos et les piétons à Liège ».

La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Monsieur le Ministre, à nouveau, il s'agit de ce beau projet de tram – mais c'est tout à fait un autre propos. Et là, je viens chercher – en tout cas, j'espère que vous me répondrez – une parole ministérielle par rapport à un conflit qui a été évoqué au dernier Conseil communal de la Ville de Liège, notamment en ce qui concerne la cohabitation avec les piétons et les vélos.

Quand je parle de conflit, ce n'est pas le conflit entre les piétons et les vélos, ni même entre les piétons, les vélos et le tram, mais entre deux permis qui auraient été délivrés.

Ainsi, il y a des accusations de non-respect par l'Opérateur de transport de Wallonie du permis octroyé. L'OTW s'en défend, prétextant que les demandes de la Ville de Liège ne respectaient pas le prescrit légal du Code de la route. Monsieur le Ministre, confirmez-vous que le permis du tram respecte bien le Code de la route en tous points et que le permis délivré a bien été respecté ?

Cette demande mettra en évidence les différences entre les plans *as built* et ceux du permis. L'instruction de cette demande de permis modifiant le permis initial sera notamment l'occasion de faire le point sur les aménagements pour les cyclistes et les piétons avec les acteurs concernés.

Circuler à proximité du tram, que ce soit à pied, à vélo ou en voiture, impose le respect absolu de certaines règles de sécurité. Le tram a toujours priorité. Voitures, vélos, piétons, il faut toujours céder le passage au tram et respecter la signalisation. Le tram ne peut pas dévier de sa trajectoire pour éviter un obstacle. Le tram fait 64 tonnes, il ne peut pas freiner comme un bus ou comme une voiture ; il lui faut plusieurs dizaines de mètres pour s'arrêter. Il est donc interdit – et je souligne et j'espère que les propos pourront être répercutés –, interdit de circuler sur la plateforme du tram en dehors des endroits strictement prévus à cet effet. **Ce n'est ni un trottoir, ni une piste cyclable**, ni autre chose encore, et cela, dès maintenant, vu les périodes d'essai et d'essai à blanc qui s'ouvrent.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Je vais prendre en sens inverse. Merci pour ces propos qui sont très clairs. Sauf dans les endroits où c'est autorisé, on ne peut pas circuler et l'on doit déjà prendre de bonnes habitudes. Cela vaut dès maintenant. Ce sont des propos ministériels qui sont clairs. Merci pour ceux-ci.

Sur le permis, j'allais dire que vous laissez sous-entendre, mais vous ne laissez pas sous-entendre, c'est assez clair aussi, que des modifications ont eu lieu en cours de permis, qu'il va donc falloir avoir un permis qui soit *as built*, donc qui corresponde aujourd'hui à ce qui a réellement été fait. Visiblement, cela n'a pas été aussi fluide que cela entre l'OTW, la Ville de Liège et les différents intervenants, puisque les uns et les autres disent ne pas être au courant. On aura donc des plans réalisés. Merci pour cette information.

Enfin, quand vous commencez votre intervention en disant que le tram préoccupe beaucoup les Liégeois et, j'espère, pas uniquement les Liégeois, mais tous les Wallons.